

## Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0199

Norme internationale : ISO/CEI 17020:2012  
Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17020:2012

ACRITEC Sàrl  
Organisme d'inspection  
Le Piolet 28  
1470 Estavayer-le-Lac

Responsable : Mme Corinne Genoud-Marchand  
Responsable SM : Mme Corinne Genoud-Marchand  
Téléphone : +41 26 677 04 20  
E-Mail : [info@acritec.ch](mailto:info@acritec.ch)  
Internet : [www.acritec.ch](http://www.acritec.ch)  
Première accréditation : 01.02.2021  
Accréditation actuelle : 01.02.2021 au 31.01.2026  
Registre voir : [www.sas.admin.ch](http://www.sas.admin.ch)  
(Organismes accrédités)

### Portée de l'accréditation dès le 23.07.2024

**Organisme d'inspection (type A) pour des contrôles selon l'OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension) et pour la certification des données d'usine et de production pour le système de GO et de SRI**

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
OIBT, RS 734.27	Activités générales de contrôle sur les installations électriques selon l'OIBT, art. 32	
<b>Annexe de l'OIBT</b>	Installations électriques soumises au contrôle d'un organisme d'inspection accrédité	Soumises au contrôle annuel
1.1.6	Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation d'effectuer des travaux sur des installations propres à l'entreprise (art. 13)	
1.3.5	Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation limitée conformément aux art. 14 et 15	Soumises au contrôle tous les cinq ans



## Registre SIS

## Numéro d'accréditation : SIS 0199

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<p>RS 730.0 Loi sur l'énergie (LEne) - Art. 9</p> <p>RS 730.01 Ordonnance sur l'énergie (OEne) - Art. 1 al. a, art. 2, art. 3 al. 2 Enregistrement complet des installations de production d'énergie électrique &gt; 30kVA</p> <p>RS 730.03 Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR)</p> <p>RS 730.010.1 Ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM) - Section 1, art. 1 à 4 et 6</p> <p>Guide relatif à la certification de données d'installations et de production – Système suisse de garantie d'origine (disponible sur <a href="http://www.pronovo.ch">www.pronovo.ch</a>)</p> <p>Directive relative à l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR) : (disponible sur <a href="http://www.pronovo.ch">www.pronovo.ch</a>)</p> <p>- Photovoltaïque Explications relatives au système de rétribution de l'injection (SRI) et la rétribution unique (RU) pour les installations photovoltaïques</p> <p>Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH – Document d'application pour les processus standardisés d'échange de données dans le marché électrique suisse – Partie « SDAT-CH Processus d'échange de données de mesure » (SDAT-CH 2022) (disponible sur <a href="http://www.strom.ch">www.strom.ch</a>)</p> <p>- § 1.10.1, Processus « Echange de données de mesure pour l'enregistrement automatique des garanties d'origine »</p> <p>- § 1.10.1, Description structurée, tableau 21</p>	<p>Inspection en vue de la certification des données d'usine et de production produisant de l'électricité à partir de source d'énergie :</p> <p>- renouvelable : - énergie photovoltaïque <math>\geq 100</math> kW</p>	<p>Inspection en vue de la certification par une instance tierce partie (SCESp 0104)</p>

En cas de contradictions dans les versions linguistiques des registres, la version française fait foi.



## Registre SIS

## Numéro d'accréditation : SIS 0199

Abréviation	Signification
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
GO	Système suisse de garantie d'origine
kVA	kilovoltampère
kW	Kilowatt
OIBT	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SCESp	Organisme de certification de produits, processus et services
SRI	Système de rétribution de l'injection

\* / \* / \* / \* / \*